

Article 1 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre Jean-Philippe Foulché inscrit sous le régime d'auto-entrepreneur, ci-après dénommé le Prestataire et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services.

A défaut de contrat conclu entre le prestataire et son client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après.

Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec le Prestataire implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client à ces CGV. Le fait que le prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2 : Nature des prestations

Le Prestataire, à l'issu d'un contact avec le client, définit avec ce dernier la nature du conseil et les réalisations à effectuer formalisés dans le Devis établi par le prestataire.

Article 3 : Devis et commande

Le prestataire intervient sur demande expresse du client.

L'acceptation du Devis valant contrat est une condition à la réalisation de la prestation.

Le devis adressé par le prestataire au client, précise :

- la nature de la prestation,
- le prix de la prestation, net des rabais et ristournes éventuels,
- les modalités de paiement,
- Le planning détaillant les actions et obligations du client et du prestataire, ainsi que les délais de réalisation,

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client devra retourner le devis sans aucune modification :

- ✓ soit par courrier postal dûment signé et daté avec la mention « Bon pour accord » de la personne légalement responsable ainsi que du cachet commercial,
- ✓ Soit par courrier électronique avec l'expression sans équivoque du consentement du client.
- ✓ Le retour par courrier électronique du client vaudra signature avec déclaration de capacité juridique à engager sa société ou son entreprise dans l'achat de la prestation.

Article 4 : Prix

Les prix des services sont ceux détaillés dans les devis ou contrats, acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (art. 293B du C.G.I.)

Les prix peuvent être calculés au forfait, à l'heure, à la ½ journée ou à la journée. Il est convenu entre les parties que le règlement par le client de la totalité du service vaut réception et acceptation définitive des prestations.

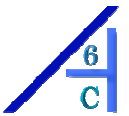
En aucun cas le tarif de la prestation ne peut être renégocié après que la prestation soit réalisée. Les prix ne sont plus révisables dès l'acceptation du devis.

Toutes prestations supplémentaires devront être facturées séparément du devis initial et feront l'objet d'une demande express du client. Ces dernières pourront être effectuées par simple demande par courrier électronique.

Article 5 : Modalités de paiement

Les factures d'acompte et de solde sont payables dès réception. Le paiement s'effectue par chèque ou par virement bancaire. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. En cas d'absence d'indication de délai de règlement sur les factures, la LME n° 2008-776 du 4 août 2008 s'appliquera.

Article 6 : Retard de paiement



Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toute somme restant due.
- Le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois (3) fois le taux d'intérêt légal (en vigueur au jour de la facturation ; fixé à 0,90 % pour l'année 2017).
- Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires. Le taux applicable est calculé au prorata temporis.
- Le droit pour le prestataire de suspendre l'exécution de la prestation en cours et de surseoir à toute nouvelle demande.

Article 7 : Durée et résiliation

La durée des prestations est définie dans le devis valant contrat.

En cas d'arrivée du terme ou de la résiliation du contrat :

- le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante,
- le prestataire se trouve dégagé de ses obligations relatives à l'objet du présent contrat à la date de résiliation ou d'expiration du contrat,

En cas de résiliation de l'accord par le client, seront dues les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

Article 8 : Obligations et confidentialité

Le prestataire s'engage à :

- respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies, et désignées comme telles,
- ne divulguer aucune information sur les prestations de services réalisés pour ses clients, sauf avis contraire et explicite de ce dernier,
- restituer tout document fourni par le client à la fin de la mission,
- signer un accord de confidentialité si le client le souhaite.

Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers externes à la société ou à l'entreprise.

Article 9 : Responsabilités

Considérant la nature des prestations réalisées (Cf Article 2) et les modalités de réalisation (cf article 3) , l'obligation du prestataire est une obligation de moyen.

Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client,
- un retard occasionné par le client qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus.
- Si toutefois la prestation ne venait pas au terme prévu, le solde se calculera au taux d'avancement convenu entre les parties, conformément à l'article 3.

Article 10 : Litiges

Les présentes CGV entre les parties sont régies par le droit français